

La Lettre #3 - 2022

ÉDITORIAL

L'année 2022 commence et j'ai le plaisir de vous souhaiter une très bonne année.

Même si la pandémie fait rage, et que la campagne électorale pour les présidentielles a commencé, l'urgence climatique et la lutte contre la perte de biodiversité dans notre zone urbaine dense restent les fondamentaux de notre fédération.

Cette notion d'urgence n'est pas comprise de la même façon selon que l'on s'adresse à des élus ou des citoyens engagés dans l'environnement. Reconnaissons que nous, associations, avons la responsabilité de les convaincre d'agir vite pour des préoccupations de long terme, avec des arguments pour plus de nature en ville, plus d'attention pour le vivant (faune et flore) à introduire dans les documents d'urbanisme.

Pour permettre au public de donner son avis, en l'informant et en lui conférant la possibilité de participer à l'élaboration de décisions administratives, de nombreuses procédures permettant d'informer le public et surtout de l'associer à la prise de décision, notamment en matière d'environnement, coexistent aujourd'hui.

Le CEREMA a publié en 2020, une fiche d'outils (http://outil2amenagement.cerema.fr/fiche-outils-l-implication-du-public-approche-a2417.html) et rappelle les bonnes intentions de l'article L 120-1 du Code de Environnement en matière de participation du public afin :

- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique
- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures
- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement
- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

L'année 2022 nous offre l'opportunité de dialoguer avec les élus, notamment à l'occasion de l'élaboration des PLU intercommunaux des quatre EPT du département : Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest la Défense et Boule Nord de la Seine. Les échanges ont commencé en 2021 entre Sud Environnement et de nombreuses associations locales pour VSGP et doivent démarrer pour les autres territoires.

Dès le 19 janvier 2022, les associations et les citoyens sont invités par la ville de Boulogne-Billancourt, à s'exprimer sur le projet de bureaux sur la partie centrale de l'île Seguin (projet Bouygues), par la nouvelle procédure PPVE (Participation du Public par Voie Électronique). Le dossier comprendra les deux permis de construire, l'étude d'impact accompagnée de son résumé non Mission Régionale technique et l'avis de la Environnementale (MRAE). Notez que la procédure ne prévoit pas de commissaire enquêteur indépendant et qu'aucune réunion publique n'est organisée pour permettre un minimum de débat sur un projet d'urbanisation majeure de l'île. Il va sans dire que les citoyens qui ne pratiquent pas les outils de communication électronique, seront de fait exclus du débat. Environnement 92 vient de publier sur son site le 5 janvier un communiqué de presse sur ce projet Bouygues. Des informations thématiques sont prévues à paraître dans le cadre de la Déclaration de l'île Seguin.

Avec ces deux exemples, l'année 2022 sera un test pour faire vivre la démocratie participative de notre département et vérifier si les nouveaux outils du dialogue environnemental sont un progrès ! Restons vigilants et actifs !

Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ÎLE SEGUIN DU 5 JANVIER 2022

En pleine Boucle Nord de Seine, l'île d'Argenteuil menacée de mégaplexe



Nous avons consacré à la Boucle Nord de Seine l'une de nos cartes du paysage départemental, en incluant bien sûr la plus grande commune du Territoire, Argenteuil. Depuis les Hauts-de-Seine, on y vient souvent par le grand pont, façon XIXème siècle, qui arrive sur l'ancienne île d'Argenteuil. Qu'on appelle aussi île Héloïse, du nom du "boulevard Héloïse" qui la borde. C'est l'ancien "quai de Seine", qui ne l'est plus depuis 237 ans que le petit bras a été comblé. Monet et Sisley y avaient posé leurs chevalets côte à côte, et les plantations dessinées à l'époque restent aujourd'hui un « ensemble arboré remarquable » aux yeux de l'association A.R.B.R.E.S.

Les arbres les plus anciens sont sur la parcelle centrale, à notre gauche en arrivant. Ils jouxtent la salle des fêtes municipale Jean Vilar, qui malgré son âge accueille vaillamment spectacles, manifestations associatives ou politiques, fêtes communautaires... ou la vaccination.

C'est un paysage rare, une banquette verte entre le fleuve et le front de Seine bâti. Dédié aux loisirs, à un marché, à la promenade, aux sports, aux événements.

La municipalité a décidé en 2016 d'en vendre le coeur à un promoteur: 22.000 m2 de terrain pour bâtir plus de 40.000 m2 hors parkings: 9 salles de cinéma (à 400 m du cinéma municipal), un centre commercial (à 400 m de l'existant, Côté Seine), une salle de spectacle privée à la place de la salle municipale, et des tours de 150 logements. Pourquoi ici, en zone inondable, sur l'île et dans l'ancien bras de Seine? La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a posé la question. Ni le promoteur ni le maire n'y ont répondu.

Dès 2016, une association s'est créée, le "comité Jean Vilar". En quelques semaines, des milliers d'Argenteuillais ont signé sa pétition (8000 aujourd'hui). Le comité a organisé des réunions publiques, promenades commentées, ateliers créatifs en marge de pique-niques... et des recours au tribunal.

Le double avis très négatif du commissaire enquêteur n'a pas suffi. Le maire l'a qualifié d'avis "au doigt mouillé". En septembre 2021, la Ville a voté le déclassement du site et sa vente au promoteur. Le comité a mobilisé à deux reprises, réunissant 250 personnes sur le site, dont des représentants de "Val d'Oise Environnement", de "La Seine N'est Pas à Vendre", du "Collectif Vélo Ile-de-France". Car c'est aussi un site-clé pour ramener en bord de Seine la véloroute Paris-Le Havre, et pour restaurer la continuité écologique de la

vallée.

Ce projet fait face à celui, gigantesque, lancé à Colombes sous la municipalité précédente. Face au centre commercial projeté, un centre commercial sort déjà de terre. Croiriez-vous qu'ont été évalués les impacts cumulés de ces deux projets sur l'environnement, en termes de gestion des crues, de circulation, de pollution, voire simplement d'utilité? Allons donc! Ce n'est pas parce qu'on est voisins dans la même intercommunalité, qu'on va se dispenser de se concurrencer en bétonnant des deux côtés de la Seine.

Un espoir? La coalition des associations pour arrêter ce projet. Le recours contre le permis de construire va mobiliser beaucoup d'énergies!

Comité - Jean Vilar Argenteuil



Abandon des tours Hermitage à la Défense!

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris la Défense a refusé de conclure la promesse de vente avec la société Hermitage dirigée par le Russe Emin Iskenderov, sur des doutes sur la capacité financière du promoteur. Ce projet de 92 étages et 320 m de haut (3 Milliards d'Euros) né en 2010 avec la bénédiction de l'État, devait remplacer l'immeuble Les Damiers (250 logements vidés de leurs habitants). L'abandon de ce projet pharaonique ne fera pas revenir les locataires expulsés en 2018 et ce qu'avait dénoncé Environnement 92 à l'époque. Une nouvelle tour baptisée "HELKA" de 220 m de haut actuellement en construction, abritera 66 000m2 de bureaux et devrait être livrée à l'été 2022. A l'heure du télétravail et de l'accroissement des taux de vacances de bureaux dans l'ouest parisien, cela pose question



Contre l'abattage des arbres à Antony

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony (aspea.contact@gmail.com) a dû intervenir en urgence le 4 janvier pour empêcher l'abattage de l'alignement de 14 arbres, avenue de Sceaux.

Cet abattage était prévu pour le lendemain. Outre des informations relatives au stationnement durant les travaux, il n'y a pas eu d'affichage spécifique sur les arbres concernés pour expliciter clairement la raison de cette décision. Sur recommandation d'Environnement 92, l'ASPEA a fait venir en urgence, un expert délégué de l'Association A.R.B.R.E.S. Son expertise visuelle est sans appel : la plupart des sujets sont en bonne santé et ne nécessitent pas l'abattage.

Notre mobilisation ajoutée à celle de Mr D. Mauger, élu municipal du mouvement « Antony terre citoyenne » et de Mme Hagel d'EELV, ont amené notre Maire à revoir sa copie comme en atteste ce mail de réponse destiné à Mr Mauger : «Devant l'incompréhension d'un certain nombre de riverains de l'avenue de Sceaux, j'ai décidé de suspendre l'opération d'abattage de 14 arbres de l'avenue. »

Rappelons que les arbres les plus majestueux ont plus de 80 ans et leur alignement contribue non seulement au charme du quartier mais ils ont un effet climatiseur. Notre expert est formel, sans ces arbres, la rue sera un four lors des canicules. Dans cette avenue, certains sujets ont déjà été abattus pour être remplacés par des arbres de petit développement qui n'offriront jamais autant écologiquement et esthétiquement.

Dans ce contexte, les riverains attendent la **communication** rapide par la mairie, des analyses sanitaires et l'ASPEA attend que dorénavant, la commune ne procède plus sans l'avis d'experts indépendants.

ASPEA - Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony



Plantation d'une mini-forêt à Bagneux : une première dans les Hauts de Seine !

Le 17 décembre dernier, Environnement 92 a organisé la plantation d'une mini forêt sur un talus de la ville de Bagneux près du stade Maurice Thorez, grâce à un partenariat avec l'expert arboriste Louis Vallin, représentant l'association A.R.B.R.E.S. et l'association d'insertion ESPACES-EMMAÜS France d'une part et le soutien financier de l'entreprise STEELCASE (leader mondial dans le domaine des aménagements d'espaces de travail) d'autre part. Cette opération s'est faite dans le cadre d'une convention avec la Mairie de Bagneux approuvée par le conseil municipal et d'une convention de mécénat avec l'entreprise STEELCASE.

L'équipe de jardiniers de la ville a été mobilisée à cet effet pour préparer les trous et fournir du matériel professionnel (outils, paillage, terreau avec mycorhize etc...) aux participants. Outre une dizaine de salariés d'ESPACES-EMMAÜS France, 25 salariés volontaires de l'entreprise STEELCASE et les bénévoles d'Environnement 92 et des associations locales (Habiter la porte d'en bas, un quartier, une ville, Sud Environnement, Bagneux Environnement notamment) ont mis la main à la pâte pour planter 1600 plans forestiers de 24 variétés, sous la houlette de Louis Vallin.

Cette plantation s'ajoute à celle de 1400 arbres sur le site déjà faite par les services de la commune, pour réaliser un ensemble de 3000 arbres. La technique utilisée est celle des forestiers avec une densité de 3 arbres au m2 pour permettre la communication racinaire entre les arbres. Le choix et la variété des espèces (90 % de feuillus et 10 % de résineux) offriront une capacité de résistance

à ce bosquet urbain, devant les risques de maladies et de sècheresse.

Au total, la plantation s'est déroulée une bonne partie de la journée, sans pluie, dans une ambiance joyeuse, avec une bonne coopération entre les "planteurs" bénévoles et professionnels. La participation à la plantation de 150 enfants tout au long de la journée, organisée par la commune, a contribué à l'animation. Enfin la visite de Madame Amiable, Maire de Bagneux et ses adjoints ont marqué la solennité de l'évènement.

Irène Nenner (Environnement 92) & Jean-Marc Bourhis (STEELCASE)



La trame brune, un trésor à préserver

La « trame brune » est une expression inventée sur le modèle de la Trame Verte et bleue relative à la continuité des sols. Les sols sont le siège d'une vie débordante et représentent des écosystèmes d'une formidable biodiversité largement ignorée, car invisible. Les sols ne sont pas qu'un simple support physique pour la végétation, leurs fonctions sont variées :

- Biodiversité: malgré leur discrétion, les espèces vivant dans le sol ou au sein de l'humus (les débris végétaux en cours de décomposition) rivalisent en nombre et en variétés avec leurs voisines du dessus. Par exemple, dans nos régions, un gramme de sol forestier contient des millions de bactéries, de champignons, un millier d'amibes, et des milliards de virus, d'autres espèces encore inconnues. Parmi la micro-faune des sols, dont on sous-estime l'importance, les vers de terre ou laboureurs de la nature représentent près de 4 tonnes à l'hectare, dans des sols exempts de pesticides. La biodiversité, on en parle autant qu'on la foule aux pieds !
- Cycle de l'eau: l'eau de pluie s'infiltre dans le sol, circule et alimente les plantes et s'évapore. Les sols de pleine terre nous préservent à la fois des risques liés à l'excès d'eau et de ceux liés à son manque
- Cycle des nutriments : c'est la diversité des organismes du sol qui assure la dégradation complète des débris végétaux et des cadavres animaux en les fragmentant par étapes successives pour les transformer en nutriments de nouveau disponibles pour les plantes ;
- Absorption et stockage du CO2 atmosphérique via l'enfouissement de matière organique et sa transformation par les organismes du sol. Seule cette incorporation dans les couches profondes du sol permet de piéger durablement le carbone absorbé par les végétaux : sans cela, leur

- décomposition finit par le re-larguer dans l'atmosphère ;
- Lutte contre les pollutions : les sols filtrent les eaux de ruissellement, retenant partiellement les polluants, et les organismes du sol sont parfois capables de les dégrader en éléments inoffensifs ou moins toxiques. Ces propriétés sont d'ailleurs mises à profit dans les procédés de bio-remédiation ;
- Etat sanitaire des végétaux : les interactions entre les organismes du sol et les végétaux sont innombrables. On peut citer les symbioses entre des champignons et les arbres, indispensables pour l'alimentation de ces derniers en nutriments ; les effets répulsifs de certains organismes face à des parasites ou des pathogènes ; le travail du sol effectué par les vers de terre, qui facilite l'enracinement des plantes, des arbres etc.

Pourquoi préserver les sols ? Il s'agit de préserver toutes leurs fonctions écologiques. D'abord, restreindre au maximum leur artificialisation et préserver les sols de pleine terre, c'est-à-dire le sol naturel (une épaisseur de terre de 1 ou 2 m n'est pas un sol en pleine terre). La gestion différenciée, la protection des sols par un couvert végétal ou du paillage, le non-usage des produits phytosanitaires, l'apport de compost plutôt que d'engrais chimiques. Les sols étant fragiles, il faut éviter l'arrachage des plantes, le piétinement, l'excès de labour pour éviter leur épuisement, et favoriser le déplacement des espèces vivantes.

Intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme, devient une priorité, c'est l'objet du projet MUSE un projet collectif démarré en 2017, piloté par le CEREMA Ce sujet est également un chantier du CAUE92 pour 2022.

Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92



Journée d'information sur les droits de la Seine

La Seine, ses milieux encore naturels tels que forêts, rives, îles et leur biodiversité doivent être protégés légalement. Venez en apprendre plus lors d'une journée de formation et d'ateliers participatifs sur les droits de la nature et de ses gardien.nes le samedi 5 février 2022 (lieu en Île de France à confirmer). La journée sera animée par Christophe Mandereau, ingénieur conseil en résiliences des écosystèmes territoriaux, en partenariat avec les associations de protection de l'environnement. La formation sera assurée par Marine Calmet, juriste en droit de l'environnement et

directrice de l'association Wild Legal.

Contact pour plus de renseignements et pre-inscriptions contact@wildlegal.eu

À lire ce mois-ci

L'ORIGINE DU MONDE

Marc-André SELOSSE

chez Actes Sud

Le sol est l'origine du monde, car il le porte, le nourrit et le protège. Il est construit par sa biodiversité, qui

représente 25 % des espèces connues. Il fourmille d'animaux et de microbes qui vivent et se nourrissent de façons incroyablement variées : cette diversité assure tout simplement... des fonctionnement écosystèmes terrestres. Le sol fait aussi la fertilité des océans, régule le cours des rivières et modifie le climat. C'est une puissante et étonnante construction du monde vivant Hélas! Méconnaissant le sol, qui nous paraît opaque et sale, nous l'avons endommagé depuis des millénaires. Urbanisation, agricultures inadaptées, salinisation, pollution... l'empêchent d'assurer ses services inestimables et il disparaît sous nos yeux par érosion.



Adhérez à Environnement 92

• Personne Morale < 10 personnes : 15€

• Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.

• Particulier : 15€

Étudiant & Chômeur : 5€

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les règlementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur!









ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norquet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

REJOIGNEZ - NOUS



CONTACT

Présidente Irène NENNER 06 14 40 59 57 Secrétariat Agnès BAUCHE 16 rue de l'Ouest 92100 Boulogne Billancourt 06 31 62 37 02 Courriel: environnement92@gmail.com

ADHFRFR

Pour soutenir et adhérez à Environnement 92 ou vous abonnez à la newsletter. rendez-vous sur notre site internet:

environnement92.fr



Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de ENVIRONNEMENT 92.

Je ne souhaite plus recevoir ces emails

Copyright © 2022 ENVIRONNEMENT 92 16 Rue de l'Ouest, 92100 Boulogne-Billancourt, France